

Dans son livre *Le visage des Gad*, **Olivier Le Bras** retrace cette aventure humaine qui l'a métamorphosé. **P. 6**



INDE : UN PAS VERS UNE SÉCURITÉ SOCIALE UNIVERSELLE ? P. 5

FO AREVA ACCUSE LE GROUPE D'ÊTRE RESPONSABLE DE SES PERTES P. 5

FO HEBDO
N° 3150

Du 11 au 17 mars 2015

Plus d'infos sur www.force-ouvriere.fr

Et pour 30 milliards d'euros d'économies de plus...

ÉVÉNEMENT P. 2-3

INJONCTION

La Commission européenne fixe à la France de nouveaux objectifs budgétaires à remplir pour les trois prochaines années.

VERDICT

Pour Jean-Claude Juncker, Paris « n'a pas réalisé suffisamment de réformes ».

SANTÉ

À l'hôpital, les restrictions risquent de se traduire par 22000 suppressions d'emplois d'ici à 2017.



Jean-Claude Juncker et François Hollande à l'Élysée lors d'un entretien le 16 janvier dernier.

© GILLES ROLLE / REA



Ça suffit ! Maintenant, le social !

Éditorial

par Jean-Claude Mailly

« **N**ous voulons accélérer les réformes. Si nous allons au bout de ce que nous avons enclenché, nous aurons

alors un bilan supérieur à ce qu'a pu faire l'Allemagne il y a dix ans ! »

Cité par *Les Échos*, le ministre de l'Économie, M. Macron,

entend donc faire du « super Hartz », nom du ministre allemand du Travail sous Schröder, qui a battu en brèche nombre de droits sociaux. Ce qui, sur le plan social, a conduit à une augmentation importante de la précarité et de la pauvreté. Ces « réformes structurelles » consistent à flexibiliser et précariser le social et le travail pour répondre aux dogmes

économiques libéraux. Dans le collimateur, citons notamment :

- l'Assurance chômage, le gouvernement voulant accélérer les négociations pour parvenir à des économies ;
- les accords dits de maintien de l'emploi, jugés trop rigides ;
- la facilitation des embauches dans les TPE-PME.

Suite page 3





Pour Bruxelles, le déficit de la France ne devra pas dépasser 2,8% du PIB en 2017.

La France sommée par la Commission européenne de faire plus d'économies

En échange d'un nouveau délai de deux ans pour diminuer son déficit public, Paris devra réduire ses dépenses de 4 milliards supplémentaires en 2015.

La Commission européenne accorde deux ans de délai à la France pour ramener le niveau de son déficit public (État, collectivités, protection sociale) sous la barre des 3% du PIB (produit intérieur brut). Ce délai, qui court jusqu'en 2017, est conditionné à des objectifs. Au lieu d'un déficit public prévu par Paris à 4,1% en 2015, la Commission demande 4% maximum. Pour 2016, les efforts seront même durcis. Le déficit français ne devra pas dépasser 3,4% du PIB et non 3,6%, comme le prévoit la loi pluriannuelle de finances publiques. Rebelote pour 2017 : le déficit public devra être limité à 2,8% du PIB, indique Bruxelles qui juge les

efforts français insuffisants pour l'instant, y compris en comptabilisant le plan de 50 milliards d'économies programmées d'ici à 2017, la réforme territoriale, la loi Macron, la réforme sur le dialogue social, etc. Pour le président de la Commission, M. Jean-Claude Juncker, « la France n'a pas réalisé suffisamment de réformes ». Elle doit en faire davantage afin de réduire dès cette année le déficit structurel de son budget à hauteur de 0,5 point de PIB, et ce, sous peine de sanctions.

30 milliards qui s'ajoutent aux 50 milliards déjà prévus

Or, cela est supérieur de 0,2 point à ce qu'avait prévu la France. Cet

effort supplémentaire impliquera que l'État trouve rapidement comment réaliser 4 milliards d'économies en plus de celles déjà prévues dans le budget 2015. Pour 2016, la Commission fixe l'effort structurel à 1,2 point de PIB et à 1,3 point pour 2017. Au total, cela équivaut à ajouter 30 milliards de nouvelles économies aux 50 milliards déjà actées d'ici à 2017. Pour FO, « la Commission reste dans sa logique absurde d'austérité dans le seul but de répondre au dogme de la baisse des déficits, lesquels ne baissent pas d'ailleurs. Or, cette austérité induit la diminution des droits sociaux, le recul des services publics et l'augmentation des inégalités ».

Alors que la France doit présenter d'ici à avril son nouveau

DÉCRYPTAGE

Perte de recettes fiscales en vue

Alors que l'État cherche à résorber ses déficits, un récent arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) va lui faire perdre environ 250 millions d'euros de recettes fiscales par an. La CJUE vient en effet de juger que les non-résidents (français ou étrangers) possédant des biens en France n'ont pas à payer la CSG et la CRDS sur leurs revenus locatifs s'ils ne sont pas assurés sociaux en France. Pour la Cour, ces mesures adoptées en 2012 ne sont pas des impôts sur le revenu mais des cotisations sociales. Or un contribuable ne peut dépendre de deux régimes de sécurité sociale dans deux États.

plan d'économies à l'Europe, le chef de l'État, François Hollande, indique d'ores et déjà que « si Bruxelles demande (pour 2015, NDLR) 4 milliards de plus pour respecter nos engagements [...] ils seront trouvés par des économies nouvelles ». De son côté, le ministre des Finances prévoit un « plan national de réformes qui démontrera que la volonté de réforme est continue ». M. Sapin assure qu'il y a « des marges suffisantes dans la loi de finances pour dégager d'éventuelles ressources ». Reste à savoir lesquelles. ▀

VALÉRIE FORGERONT



© PATRICK ALLARD / REA

À l'hôpital public, les mesures d'austérité vont aggraver les conditions de travail des personnels.

Le gouvernement veut supprimer 22000 emplois en trois ans dans les hôpitaux publics

Un plan de trois milliards d'euros d'économies, un projet de loi santé prévoyant des regroupements d'établissements, une progression des dépenses de santé limitée à 2,1 % pour 2015 : la cure d'austérité prescrite par le gouvernement à l'hôpital public ne laisse pas d'inquiéter personnels et syndicats.

« Des centaines d'établissements hospitaliers sont déjà concernés par des plans de retour à l'équilibre, les mesures prévues par le gouvernement viendront encore aggraver les conditions de travail et la situation de l'emploi », dénonce Luc Delrue, secrétaire fédéral à la Fédération FO des Services publics et de Santé. Laquelle prépare activement la journée de grève interprofessionnelle et de manifestation prévue le 9 avril contre le pacte de responsabilité et l'austérité budgétaire qui en découle. Un

appel conjoint à la mobilisation, avec la Fédération FO de l'Action sociale et les organisations CGT et SUD de la santé, a été lancé le 2 mars.

FO dit non à l'austérité

En avril, la ministre de la Santé Marisol Touraine présentait les grandes lignes du plan gouvernemental destiné à dégager 10 milliards d'euros d'économies pour l'Assurance maladie d'ici à 2017, dont 3 milliards à l'hôpital public. Le 27 février, le quotidien en ligne *ChallengeSoir* a révélé la composition de la potion amère concoctée par le ministère pour les hôpitaux. Elle contient une « maîtrise de la masse salariale de l'ordre de 860 millions d'euros ». Convertie en nombre d'emplois, cette somme représente une réduction de 22 000 postes, soit 2 % des effectifs de la fonction

publique hospitalière. Par ailleurs, le développement de la chirurgie ambulatoire, c'est-à-dire des sorties le jour même des interventions chirurgicales, dégagerait 400 millions d'euros d'économies et les rapprochements entre hôpitaux voisins quelque 450 millions d'euros. Des mesures qui auront aussi un impact sur les effectifs.

L'épidémie de grippe saisonnière, particulièrement virulente cette année, vient de montrer la limite des capacités d'accueil des hôpitaux, déjà touchés par les restrictions comptables. Nulle surprise donc à ce que les orientations du gouvernement suscitent de vives critiques parmi les personnels hospitaliers. FO Santé demande l'arrêt des fermetures de lits, la création des postes nécessaires et la titularisation de 245 000 contractuels. ▀

FRANÇOISE LAMBERT

▀▀▀ Ça suffit ! Maintenant, le social !

C'est dans cette logique également qu'il faut interpréter les déclarations récentes sur la durée du travail ou le contrat de travail unique. Sur ce dernier point, avec le soutien des économistes libéraux ou sociaux libéraux qui conseillent le président de la République, il s'agirait de flexibiliser le CDI en rendant le licenciement plus facile. Deux objectifs affichés, la création d'emplois selon la vieille formule « les créations d'emplois passent d'abord par le licenciement » (sic) et la simplification du Code du travail. En oubliant au passage de souligner qu'en matière de contrat de travail la complexité, au fil du temps, tient aux demandes exaucées des employeurs pour les CDD, CDI, contrats d'usage, CDI intérimaire, etc. La frénésie du trip libéral continue donc ! Face à une telle surdité gouvernementale, face à un tel démaillage social et républicain, l'heure doit être à l'offensive. Marquer le coup sur le terrain social, c'est réussir la journée de grève et de manifestations du 9 avril. L'ensemble des salariés, du privé comme du public, est appelé à y participer. Il nous appartient de tout mettre en œuvre pour réussir le 9 avril. Comme l'exprime le slogan confédéral :

Ça suffit ! Maintenant, le social ! ▀

JEAN-CLAUDE MAILLY,
SECÉTAIRE GÉNÉRAL
@jcmilly sur Twitter

En bref**GDF SUEZ**

Pour FO Énergie et Mines, le gouvernement doit assumer ses responsabilités

FO Énergie et Mines déplore la cacophonie à la tête de GDF Suez, les contradictions entre les dirigeants apparaissant au grand jour. Alors que Gérard Mestrallet dit vouloir garantir la préservation des emplois dans la branche Énergie Europe, les dirigeants de celle-ci préparent la suppression de près de 1000 emplois selon FO, qui demande à l'État d'assumer ses responsabilités de premier actionnaire.

TRANSPORTS ROUTIERS

Relance possible des blocages

Sans reprise des négociations salariales, les syndicats de routiers, dont FO, maintiennent leur appel à la grève à partir du 15 mars. Ils reprochent au gouvernement, qui les a reçus le 3 mars, de ne rien faire pour encourager le dialogue social. Les NAO s'étaient interrompues le 9 février. Les routiers revendiquent une hausse de 5%. Le patronat se montre inflexible, malgré la nomination d'un médiateur.

CONGÉ DE MATERNITÉ

L'Union européenne a du mal à accoucher

Les gouvernements doivent mettre fin à une impasse qui dure depuis sept ans et s'accorder sur un congé de maternité d'au moins 18 semaines, a déclaré la Confédération européenne des syndicats à l'occasion de la Journée internationale des femmes, le 8 mars. La norme européenne actuelle prévoit un congé de 14 semaines au moins.

Les universités refusent de se faire piller par Bercy

HOLD-UP Pour réussir à boucler le budget 2015 de l'enseignement supérieur, le gouvernement envisage de puiser 100 millions d'euros dans la trésorerie des établissements les moins pauvres.



© NICOLAS TAVERNIER / REA

Les étudiants ont manifesté à Paris le 5 mars pour dire non au pillage des universités par le gouvernement et réclamer plus de moyens financiers.

C'est du jamais vu. Début mars, universités et grandes écoles ne connaissent toujours pas leur budget de fonctionnement pour 2015, assurément austère. « *Les établissements sont obligés de prendre des mesures conservatoires, certains*

ont déjà supprimé des postes, des formations », dénonce Gilles Bourhis, Secrétaire général du syndicat SNPREEES FO de l'enseignement supérieur.

La loi de 2007 impose à ces établissements une autonomie financière. Pourtant, le gouver-

nement, aux abois, veut ponctionner 100 millions d'euros dans leurs fonds de roulement, estimés au total à 1,5 milliard d'euros par la Cour des comptes.

Étudiants et enseignants mobilisés

Le dispositif pourrait viser ceux qui disposent de plus de 65 jours de réserve, soit une dizaine d'universités et vingt-cinq écoles. La publication d'un rapport des inspections générales sur la question est repoussée depuis des semaines.

Excédés par cette pénurie budgétaire, les étudiants se sont mobilisés le 5 mars, à l'appel du syndicat étudiant Unef. Ils ont réclamé un investissement d'urgence de 200 millions d'euros. Ce même jour, les enseignants de l'université Paris-Sud étaient en grève pour dénoncer la suppression de 75 postes sur leur campus et réclamer une rallonge de 3,2 millions d'euros par an. ▀

CLARISSE JOSSELIN

Les effets indésirables des droits rechargeables vont être corrigés

Syndicats et patronat se retrouveront le 18 mars au siège du Medef. Cette réunion de négociation vise à trouver une solution aux effets indésirables des droits rechargeables, à coût constant.

Ce système, mis en place en octobre 2014, permet au salarié qui perd son emploi de liquider ses droits acquis par le passé avant de bénéficier de ses nouveaux droits. C'est une avancée pour la grande majorité des chômeurs, qui rallonge leur durée d'indemnisation. En revanche il peut en pénaliser

une faible minorité, notamment en cas de reprise d'un emploi bien mieux rémunéré. Dans un premier temps, le montant de l'allocation est alors inférieur aux attentes. En cas d'écart important, FO, signataire de la convention Unédic, proposera de laisser le choix au demandeur d'emploi. Soit il accède immédiatement à l'allocation la plus élevée, mais il doit alors renoncer à ses droits antérieurs. Soit il se conforme au système, afin de prolonger la durée de son indemnisation. ▀

C. J.

Pour FO Areva, la direction porte la responsabilité des énormes pertes annoncées

NUCLÉAIRE Le groupe Areva a confirmé le 4 mars une perte de 4,8 milliards d'euros en 2014 pour un chiffre d'affaires de 8,3 milliards. Au début de l'année, les syndicats FO du groupe avaient déjà porté plainte auprès du procureur de Paris, considérant que les salariés étaient les premières victimes des pertes subies par le groupe.



© FRANCK CRUSAUX / REA

FO Areva veut agir en justice face aux pertes colossales du groupe.

Le 4 mars Areva a annoncé une perte de 4,8 milliards d'euros pour l'exercice 2014, soit plus de la moitié de son chiffre d'affaires et plus que toute la capitalisation boursière du groupe. Le fleuron du nucléaire français est dans la tourmente depuis plusieurs

années. Si les pertes des années antérieures –2012 et 2013– se sont respectivement élevées à 100 puis 500 millions d'euros, l'exercice 2011, l'année de la catastrophe de Fukushima, s'était déjà révélé désastreux avec un résultat net négatif de plus de 2,4 milliards d'euros.

Avec le résultat 2014, la dette du groupe est portée à 5,8 milliards d'euros. Ce résultat est la somme de nombreuses dépréciations d'actifs et de provisions pour cause de retards ou de surcoûts. Pour Philippe Launay, délégué syndical central de FO, cette situation est la résultante des « mauvais choix des dirigeants successifs sur le dossier Uramin comme sur le réacteur EPR de troisième génération, dont le coût avait été fortement minoré lors de sa vente à la Finlande ».

Plainte contre X des syndicats FO

Une enquête préliminaire est toujours en cours concernant le rachat contesté, en 2007, par Areva et pour 1,7 milliard d'euros, de la société canadienne Uramin. Les quatre syndicats FO du groupe ont annoncé au parquet et au procureur de Paris leur intention de se constituer

partie civile sur les poursuites qui pourraient être menées à l'issue de cette enquête. Comme le précise le courrier adressé au procureur de Paris, les syndicats FO d'Areva relèvent trois délits : la présentation de comptes inexacts ou infidèles, la diffusion d'informations fausses ou trompeuses et le délit de faux et usage de faux en écriture privée. Ces infractions causent « un préjudice direct et certain à la collectivité des salariés », et constituent donc l'intérêt à agir de ces syndicats.

Fin 2014, dans le cadre des négociations salariales, c'est d'ailleurs le « contexte difficile » qui est évoqué par la direction pour justifier « l'absence d'augmentation générale » des salaires ou « d'augmentation individuelle liée à la performance ». FO, pour sa part, n'entend pas laisser passer les contre-performances des dirigeants successifs d'Areva. ▀

MATHIEU LAPPRAND

Vers une sécurité sociale universelle en Inde?

AVANCÉE Le gouvernement indien a annoncé la création d'un système de « sécurité sociale universelle pour tous les Indiens, spécialement les pauvres et les défavorisés ».

Le ministre indien de l'Économie, Arun Jaitley, a annoncé le 28 février la création d'une sécurité sociale universelle. Un objectif considérable dans un pays où, pour l'instant, le système de protection sociale obligatoire ne s'applique qu'à 10 % de la main-d'œuvre, les 90 % restants appartenant au secteur « informel », c'est-à-dire non déclaré. Le ministre a indiqué que trois mesures

devraient être concrétisées dans les prochains mois.

L'État prendra en charge la moitié du financement

Une assurance accident permettra une indemnisation pouvant aller jusqu'à 200 000 roupies (2 400 euros) pour une cotisation annuelle de 12 roupies, un régime d'assurance vie sera mis en place et l'assurance

retraite sera renforcée par un apport patronal. L'État prendra en charge la moitié du financement des mesures et le reste reposera sur les cotisations, sachant que l'adhésion à ces nouveaux programmes se fera sur la base du volontariat. Pour accroître sa marge de manœuvre, le gouvernement indien a repoussé d'un an son objectif de réduction du déficit public à 3 %. ▀

EVELYNE SALAMERO



Le récit d'Olivier Le Bras est paru chez Locus Solus (189 pages, 18 euros).

OLIVIER LE BRAS, ANCIEN DÉLÉGUÉ CENTRAL FO CHEZ GAD

« La guerre économique tue aussi »

RÉCIT Dans son livre *Le visage des Gad – le combat du « métis breton »*, paru en janvier dernier, Olivier Le Bras retrace la lutte des 1200 salariés pour sauver l'abattoir de porcs de Lampaul-Guimiliau, fermé en octobre 2013. Le délégué est ressorti métamorphosé de ce combat collectif.

Pourquoi avoir écrit ce livre ?

Olivier Le Bras : Le conflit a été très médiatisé, mais j'ai voulu raconter l'histoire vécue de l'intérieur par les salariés et les délégués syndicaux et ce qui s'est passé après la fermeture. Ce livre permet aussi de laisser une trace pour nos enfants, notre famille.

Tu retraces le conflit collectif mais aussi ton parcours personnel, pourquoi avoir mêlé les deux ?

O. LB. : Pour faire passer un message aux nouvelles générations. Râler c'est bien, mais il faut s'engager, aller chercher au fond de soi, même si ça peut faire peur. Je suis devenu délégué chez Gad en 1997 pour éviter la disparition de FO, il n'y avait pas d'autre can-

didat. Je me suis ensuite retrouvé délégué central pour toute la durée de la procédure. Quand il y a un gros plan social, un seul visage syndical émerge. J'ai accepté car j'étais le seul délégué FO avec une petite expérience, j'ai voulu protéger les autres. Si on m'avait dit deux ans avant que je parlerais devant 40 000 personnes, je ne l'aurais pas cru.

Tu as toujours considéré la fermeture de l'abattoir de Lampaul comme un immense gâchis. Avoir écrit ce livre t'a-t-il apaisé ?

O. LB. : Cela m'a permis de digérer un peu, de comprendre. Gad est une entreprise parmi tant d'autres qui ferment des unités. L'abattoir n'était pas de trop, c'est la logique du



QUELQUES DATES CLÉS

- 1956** Création de l'entreprise familiale Gad.
- 2001** Le groupement de producteurs Prestor prend 33% des parts de l'entreprise.
- 2008** La coopérative Cecab acquiert 33% des parts.
- 2010** L'entreprise enregistre 9 millions d'euros de bénéfices.
- 2011** La Cecab est majoritaire avec 66% des parts.
- 21 février 2013** Mise en redressement judiciaire.
- 11 octobre 2013** Validation du plan de continuation, l'abattoir de Lampaul ferme, 889 postes sont supprimés.
- 27 novembre 2014** Fin des contrats de sécurisation de l'emploi.

système financier. Le site était présenté comme vétuste par rapport à celui de Josse- lin, mais ce choix ne se justifiait pas. La preuve, en vendant le matériel aux enchères Gad a gagné des millions d'euros.

Que sont devenus les Gad aujourd'hui ?

O. LB. : Seuls 130 ont retrouvé un CDI et 82 un contrat de plus de six mois, malgré les différentes mesures du gouvernement. On était entre 200 et 300 à se voir tous les mardis jusqu'en septembre dernier, avec l'association Sauvons Lampaul. C'était primordial de se retrouver. Après la fermeture, même si les facteurs sont souvent multiples, il y a eu cinq suicides, des hospitalisations en psychiatrie, des divorces. Quand Martin Schulz, le président du Parlement européen, est venu nous voir, je lui ai dit que l'Europe avait été créée contre la guerre. Mais elle déclenche ou accélère une guerre économique qui tue aussi.

Et où en es-tu maintenant ?

O. LB. : Je réfléchis. Je voudrais rester dans le Finistère. Mais localement je peux faire peur aux employeurs, j'ai été trop médiatisé, j'en avais conscience en m'engageant. J'aurais aussi envie de faire de la politique, agir pour changer le quotidien de ceux qui souffrent, même si je ne trouve pas de parti qui me corresponde totalement. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR CLARISSE JOSSELINE

CE QUI CHANGE

➤ **La Sécu ne rembourse plus cinq médicaments** prescrits en cas d'arthrose du genou (Dolenio, Flexea, Osaflexan Structoflex et Voltaflex), utilisés par 1,5 million de Français.

➤ **La taxe de séjour acquittée par les clients des hôtels parisiens** augmente à compter du 1^{er} mars et s'appliquera désormais aux meublés et aux chambres d'hôtes, y compris dans le cadre d'une réservation en ligne.

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

42%

C'était le taux de chômage des jeunes descendants d'immigrés africains (moins de 25 ans) en 2012, contre 22% pour les descendants d'immigrés européens ou les « natifs » (les Français sans ascendance migratoire), selon un rapport sur les discriminations publié le 1^{er} mars par France Stratégie.

+ SUR LE SITE
**FORCE-
OUVRIERE.FR**

LE PLAFOND DE LA SÉCURITÉ SOCIALE est revalorisé chaque année par les pouvoirs publics. Son montant mensuel actuel est de 3170 euros.

Tous les autres chiffres utiles sont consultables sur le site.

COMPÉTENCES

La cour d'appel de Versailles accepte l'autoévaluation des salariés

L'autoévaluation par un salarié de ses propres performances est-elle licite? Oui, vient de juger la cour d'appel de Versailles, se prononçant dans un arrêt du 19 décembre 2014 sur un dispositif mis en place au sein d'une banque. Pour la cour, « aucune des dispositions régissant la matière ne proscribit l'implication du salarié dans son évaluation, par sa propre appréciation des résultats qu'il a atteints et des conditions dans lesquelles il est parvenu à ces résultats ». Cette autoévaluation « apparaît, en outre, comme une occasion et un moyen pour le salarié de faire état solennellement des difficultés qu'il a rencontrées et de ses besoins pour l'avenir ». La cour d'appel considère ainsi qu'il est conforme au Code du travail qu'un salarié participe activement à sa propre évaluation, laquelle relève toujours du pouvoir de direction de son employeur.

POUR LE TGI DE NANTERRE, ON NE POUVAIT DEMANDER À UN SALARIÉ DE S'AUTOÉVALUER.

Dans cette affaire, portant sur la mise en place chez GE Money Banque d'un mode d'évaluation dont la première étape consistait en une autoévaluation, facultative, des salariés, le CHSCT et deux syndicats avaient contesté cette méthode.

En lien direct avec l'évaluation des aptitudes?

Saisi, le tribunal de grande instance (TGI) de Nanterre l'avait annulée le 12 septembre 2013 et ordonné, sous astreinte, la destruction des évaluations déjà effectuées. Pour le TGI, en application de l'article L 1222.2 du Code du travail, qui dispose que « les informations demandées au salarié doivent présenter un lien direct et nécessaire avec l'évaluation de ses aptitudes », on ne peut demander aux salariés de s'autoévaluer car l'information demandée ne présente pas ce lien direct et nécessaire avec l'évaluation des aptitudes. Le TGI relevait par ailleurs que l'autoévaluation étant le fondement de tout le processus mis en place, cela annihilait le sens et la portée de l'entretien d'évaluation (voir encadré), imposé selon les termes de l'article 36 de la convention collective de la banque. La cour d'appel n'a pas retenu ces arguments. La Cour de cassation, quant à elle, n'a pas encore eu l'occasion de se prononcer sur la question. ➤

VALÉRIE FORGERONT

ÉVALUATION

La méthode

Le processus validé par la cour d'appel de Versailles compte notamment une évaluation par le manager direct (N+1), puis un entretien entre celui-ci et le salarié. Ce dernier dispose d'un recours devant le manager du manager (N+2). Pour cette raison, ce recours est sans valeur estimait le TGI de Nanterre.

Agenda

Mardi 10 mars au vendredi 20 mars

L'UNION EUROPÉENNE EN SOMMETS

Les Conseils des ministres de l'Union européenne sont réunis en vue de la réunion du Conseil européen (chefs d'État et de gouvernement) les 19 et 20 mars : emploi, politique sociale, santé et consommateurs (9 mars), économie et finances (10 mars), intérieur et justice (12 et 13 mars), affaires étrangères (16 mars), agriculture et pêche (16 et 17 mars), affaires européennes (17 mars).

Jeudi 12 mars LIBERTÉ

Yves Veyrier participe, comme vice-président des travailleurs, à la réunion du Comité de la liberté syndicale de l'OIT à Genève.

JUSTICE

Didier Porte participe à une audition au Sénat sur le travail du dimanche et les prud'hommes, en lien avec le projet de loi pour la croissance et l'activité.

CONGRÈS

Les UD du Doubs et de la Loire réunissent leurs adhérents.

Vendredi 13 mars

CONGRÈS

L'UD de l'Aube réunit ses adhérents.

Dimanche 15 mars ROUTIERS

Face à l'impasse des négociations sur les salaires, FO, avec les autres syndicats de salariés du transport routier, appelle à des actions de blocage et de grève.

Mardi 17 mars ÉGALITÉ

Anne Baltazar organise la journée des référents FO pour l'égalité hommes-femmes à la confédération.

Mercredi 18 mars ÉCONOMIE

Pascal Pavageau au Comité national d'orientation de la Banque publique d'investissement, puis au Conseil national de l'industrie le 19 mars.

LE CONFLIT

Le syndicat FO de Saint-Gobain Distribution Bâtiment France (28300 salariés) appelait les salariés des onze enseignes du groupe (Point P, Brossette, Dispano...) à un rassemblement le 10 mars devant le siège, à Paris. Le syndicat FO (3^e chez Saint-Gobain) conteste l'absence de hausse générale des salaires de base pour 2015 et qualifie les dernières négociations salariales de « *mascarade* », tandis que le groupe affiche « *des résultats satisfaisants et une enveloppe de 30 millions au titre du CICE* ».

L'ACCORD

Le syndicat FO du groupe Nestlé Purina Petcare France (alimentation pour animaux) vient de signer l'accord issu de la négociation salariale annuelle (NAO), apportant à la fois des hausses générales des salaires et des primes (+1,10% pour les primes de panier et de froid), ainsi que vingt embauches de salariés en CDI sur trois sites. Sur le plan salarial, l'accord acte notamment une hausse générale de 33 euros brut au 1^{er} mars pour les ouvriers et employés et de 20 euros pour les agents de maîtrise.

LE DÉSACCORD

FO n'a pas signé l'accord sur les salaires 2015 chez Bigard, le 18 février. La direction du leader français de la filière viande a proposé une hausse de 0,5% au 1^{er} février et de 0,4% au 1^{er} juillet. Pourtant, 2014 a été « *une année exceptionnelle pour le groupe, avec une augmentation du résultat de 4,5%* », rappelle le syndicat FO dans un communiqué. Il ajoute que Bigard a par ailleurs « *profité au maximum du CICE et des aides Fillon, qui ont représenté environ 32 millions d'euros pour 2014* ».

**Dossier sur
les traités de
« libres-échanges
commerciaux »**

Retrouvez, sur le site de Force Ouvrière, une sélection de textes sur les « *tractations menées en catimini par la Commission européenne avec d'autres États sur les projets de traités de libres-échanges commerciaux (CETA, TISA et TTIP)* », qui organisent de nouvelles libéralisations de marchés, déréglémentations par une harmonisation des normes sociales par le bas et des privatisations, tout en faisant primer les libertés économiques sur les droits sociaux ». (Résolution générale du XXIII^e Congrès confédéral de FO à Tours, du 2 au 6 février 2015).

#Grève9avril

Suivez la campagne de la journée de grève interprofessionnelle pour lutter contre les mesures d'austérité sur le site FO. Cette semaine vous trouverez, au format PDF, un tract et une affiche : www.force-ouvriere.fr/9-avril-2015-grève-interprofessionnelle

**FO Hebdo
au format PDF**

Votre hebdomadaire est disponible en version électronique (PDF) pour les adhérents. Il suffit de s'inscrire sur www.e-fo.fr, l'espace militant de Force Ouvrière.

Un engagement au long cours

PORTRAIT Valérie Gavini, 48 ans, travaille dans un hypermarché Carrefour à Châteauneuf-les-Martigues (Bouches-du-Rhône). Elle y est déléguée du personnel FO depuis vingt ans.

Syndiquée à Force Ouvrière depuis trente ans, lors de son embauche à l'hypermarché Carrefour de Châteauneuf-les-Martigues en 1985, Valérie Gavini se souvient : « *Je suis entrée dans l'entreprise à l'âge de 18 ans, je me suis aussitôt syndiquée à Force Ouvrière. C'était une évidence d'entrer dans un syndicat libre, qui ne dépend d'aucun parti politique.* » Dix ans plus tard, Valérie devient déléguée du personnel. « *J'avais envie de m'investir. J'aime beaucoup le contact humain et c'est très satisfaisant quand on réussit à faire valoir les droits des salariés.* »

Une des batailles dont elle garde un fier souvenir c'est la mobilisation pour un quatorzième mois chez Carrefour, en 2011. « *Nous nous sommes battus, la grève nationale lancée par notre fédération a été très suivie et nous avons obtenu satisfaction.* »

Des conditions de travail plus difficiles

Valérie travaille depuis cinq ans à la mise en rayons des produits, après avoir été



hôtesse de caisse puis employée aux services financiers. Elle constate aujourd'hui une dégradation des conditions de travail, avec « *un manque de personnel dans tous les secteurs* ». Pour la déléguée du personnel, « *il faut plus que jamais se regrouper pour être forts. [...] Un syndicat sans adhérents ça ne fonctionne pas*, dit-elle dans un sourire. *C'est vrai, les fins de mois sont difficiles mais il faut donner un peu pour recevoir* ». ■

115000

C'est le nombre de salariés employés en France par le géant de la grande distribution Carrefour.

FRANÇOISE LAMBERT



Hebdomadaire de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé pendant la guerre sous le titre *Résistance Ouvrière*.

141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55

Mél. : fohebdo@force-ouvriere-hebdo.fr

Directeur de la publication : J.C. Mailly

Secrétaire confédéral chargé de la presse : Y. Veyrier

Rédacteur en chef : D. Rousset

Révision : M.P. Hamon

Abonnements : 01 40 52 82 33

Création graphique et réalisation :

Rampazzo & Associés (blog.rampazzo.com)

Imprimé par RPN, Livry-Gargan

Commission paritaire : 0916 S 05818

ISSN 9065-5518 Dépôt légal mars 2015

Ont contribué à ce numéro : F. Blanc, V. Forgeront, C. Josselin, F. Lambert, M. Lapprand, E. Salamero